

225C0897
FR0013269123-FS0443

3 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

RUBIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mai 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 8 321 900 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 8,06% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	7 770 062	7,53	7 770 062	7,53
UBS Europe SE	515 367	0,50	515 367	0,50
UBS Securities LLC	8 358	0,01	8 358	0,01
UBS Switzerland AG	28 113	0,03	28 113	0,03
Total UBS Group AG	8 321 900	8,06	8 321 900	8,06

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 688 705 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 22 177 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 15 600 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et,
- 650 928 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

¹ Sur la base d'un capital composé de 103 233 081 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 084 998 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 247 511 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call options* » à dénouement en espèces, portant sur 4 128 000 actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 1^{er} novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 24,06 €² ;
- 731 473 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call spread options* » à dénouement en espèces, portant sur 1 651 200 actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 1^{er} novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 37,50 €³ ;
- 86 933 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 13 juin 2025 et 21 juin 2027⁴; et,
- 19 081 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *swaps on basket* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'au 29 juillet 2025⁴.

² Sur la base d'un delta de 0,79.

³ Sur la base d'un delta de 0,44.

⁴ Sur la base d'un delta de 1.